



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par le soussigné Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité;

QUE : À la séance ordinaire du 5 mars 2018, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO : 527-2018 :

Règlement concernant l'adhésion de la Municipalité Village de Grandes-Piles au régime de retraite constitué par la loi sur le régime de retraite des élus municipaux (L.R.Q., c. R-p.3)

RÈGLEMENT NUMÉRO : 528-2018 :

En vertu des dispositions de cette loi, toute municipalité doit adopter un code d'éthique et de déontologie des élus municipaux en vue d'assurer l'adhésion explicite des membres de tout conseil d'une municipalité aux principales valeurs de celle-ci en matière d'éthique, de prévoir l'adoption de règles déontologiques et de déterminer des mécanismes d'application et de contrôle de ces règles.

Ces règlements sont disponibles au bureau municipal où toute personne peut en prendre connaissance aux heures normales du bureau ainsi qu'en ligne sur le site Internet de la Municipalité.

DONNÉ À GRANDES-PILES CE DOUZIÈME JOUR DE MARS DEUX MILLE DIX-HUIT

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant trois copies aux endroits désignés par le conseil, soit au Marché Grandes-Piles, au bureau municipal et au bureau de poste, le douzième jour de mars 2018, ainsi que sur Infocitoyen et le site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce douzième jour de mars deux mille dix-huit.

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

